VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

I. B. Rennyson. I. B. Rennyson.

—:o:—

Dans l'affaire de la Succession de Geo. W. O'Connor,

No 79,678, Division E, Cour Civile de District.

EN vertu de et conformément à des ordres à moi adressé par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, daté le 13 décembre 1907, 15 janvier 1908, 21 janvier 1908, je procéderai de vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 27 février 1908, à midi, la propriété ci-après décrite: 37 actions du fond capital de la O'Connor & Co. Ltd. représenté par certificats 1 et 8; et

Trois certains lots de terre, avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 161 borné par les rues Julia, Camp, Magasin et St Joseph, désignés comme lots 6, 7 et 8, et mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Julia par une profondeur de 127 pieds 10 pouces entre lignes parallèles.

Conditions—Sur les actions, comptant; sur les propriétés foncières un tiers ou plus ou le tout comptant, et la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit, représentés par billets de l'acquéreur datés le jour de l'adjudication, payables en un et deux ans après la date de l'adjudication, avec 7 pour cent d'intérêt par an de la date, garantis par toutes les clauses de sécurité. l'acquéreur devant payer en plus de son enchère les taxes pour l'année 1908, la prime de l'assurance de la date de l'adjudication et les frais de tous les certificats.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Zengel, notaire.

Dix pour cent ue dépôt au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON, Encanteur.

MM. Dart & Kernan, Benter & Maxion, Henry G. McCall, avocats.

2 fév—2 9 16 23 26 27

Chas Lacoume

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Cottage Double Nos 2843 et 2845 rue Annonciation, entre les rues Washington et Sixième, MERCREDI, le 12 février 1908 à midi, aussi meubles et effets mobiliers contenus dans la résidence No 2857 rue Annonciation.

Succession de John B. Fath.

No 83,997—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

PAR CHAS LACOUME, Encanteur, bureau No 334 rue Carondelet—MERCREDI, le 12 février 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 9 janvier 1908, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Les meubles contenus en la résidence No 2857 rue Annonciation, consistant d'une armoire, un bureau, une boîte de faïence, quatre portraits, un miroir, un lit et lingerie de lit, une toilette, une armoire, quatre chaises, une berceuse, un garde-manger, un fourneau, ustensiles de cuisine, trois tables en bois et trois chaises.

2° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par la lettre B sur un plan ou certificat d'arpentage fait par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, le 12 novembre 1907 et annexé à un inventaire fait par J.F.A. Hebel, notaire, le 25 novembre 1907, dans l'affaire de la succession de John B. Fath, No 83,997 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ledit morceau de propriété ou portion de terre étant situé dans l'ilet No 97 (vieux No 40) borné par les rues Washington, Sixième, Laurel et Annonciation, commençant à une distance de (76) pieds soixante seize pieds de l'encoignure des rues Annonciation et Sixième et mesurant d'après ledit plan, quarante quatre (44) pieds onze (11) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Annonciation, par soixante (60) pieds, quatre (4) pouces et deux (2) lignes de profondeur entre lignes parallèles et égales, ledit morceau ou portion de terre, formant une partie de la portion du fond des lots originaux Nos un (1) et deux (2) du dit ilet, d'après un plan de subdivision de onze (11) lots de terre dans le dit ilet No quarante (40), (vieux numéro), déposée en l'étude de Manuel G. Garcia, shérif de la paroisse Jefferson pour référence.

Les améliorations sur ledit morceau ou portion de terre consistent en un cottage double et dépendances, désigné par les Nos 2843 2845 rue Annonciation.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et payer pour l'acte de vente et tous les certificats pardevant Jno. F. A. Hebel, notaire en cette ville. 10 pour cent devant être déposé au moment de l'adjudication entre les mains de Chas Lacoume, encanteur. Le prix de la propriété mobilière consistant en meubles, etc., devant être payé au moment de l'adjudication, laquelle sera vendue par moi, Mardi, le 11 février, à la résidence No 2857 rue Annonciation, à 11 heures a. m.

12 jan—12 19 26—fév 2 9 12

CHAS LACOUME, Encanteur.

Chas Lacoume.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Joli cottage neuf avec quatre chambres, situé rue Tonti, entre l'avenue St Bernard et la rue République,

Dans le Troisième District de cette ville.

MERCREDI, le 12 février 1908, à Midi.

Succession de Artemise Prevost, veuve de George Finwick.

No 84,420—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR CHAS LACOUME, Encanteur, Bureau No 334 rue Carondelet, MERCREDI, le 12 février 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre issu et daté et signé le 6 janv er 1908 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé en cette ville, dans le Troisième District, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, y appartenant et dépendant, ledit lot étant connu comme lot No 28 dans l'ilet No 32 vieux 1200, borné par les rues Havana, Force, maintenant Tonti, Verta, maintenant Rocheblave et Warsaw, maintenant République, et l'avenue St Bernard sur un plan dressé par George De Armas, voyer, daté le 19 février 1900, annexé à un acte passé pardevant E. Legier, notaire le 5 août 1902 et mesurant 30 pieds de face à la rue Force, maintenant Tonti, sur cent cinquante neuf (159) pieds (10) dix pouces (7) sept lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1908, payer pour tous les certificats nécessaires et de déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication avec Chas Lacoume encanteur. L'acte de vente pardevant Louis A. Martinet, notaire, No. 511 rue Bienville, aux frais de l'acquéreur.

Wm R. Ker, avocat pour l'exécutrice.

CHAS LACOUME, Encanteur, No 334 rue Carondelet.

12 jan—12 19 26—fév 2 9 12

Danziger & Tessier

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolı Terrain pour Bâtir à Alger (5ème District).

Coin des rues Jackson et Madison.

Succession de Charles B. Wolters et sa femme Johanna Hoke.

No 69,355—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet, JEUDI, le 25 février 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 23 janvier 1908 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississipi, désigné comme partie des lots 1 et 2 dans l'ilet 151, borné par la rue Jackson (maintenant avenue Brooklyn), Madison (maintenant avenue Brookhurst), les rues Hunter et Monroe (maintenant Teche), ledit lot mesurant en mesure américaine 60 pieds 5 pouces de face à la rue Jackson, par une profondeur et façade à la rue Madison de 64 pieds, le tout plus ou moins.

Condition—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a en 1 et 2 ans, respectivement après la date de la vente et adjudication, ladite portion du crédit devant être démontrée par billets faits et souscrits par l'acquéreur, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, et les taxes de cette année courante A. D. 1908 devant être assumées et payées par l'acquéreur. 10 0|0 au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Martin S. Mahoney, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 jan—25 26—fév 2 9 16 23 25

W. R. Metzler.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession vacante de Alfred Duverger.

No 84,206—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 31 décembre 1907 et signé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Div. D, à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre JEUDI, le 6 février 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans cette partie du Troisième District nommé Gentilly, désigné par le numéro 5 de l'ilet numéro 38 borné par les rues Havana, Verta, Magistrat et Warsaw, d'après un plan dressé par C. Girenx, le 19me jour de décembre 1849, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire en cette ville.

Le dit lot mesurant 32 pieds de face à la rue Havana par 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par achat de David Daniel Pettis, par acte passé pardevant Alexis Robert, ancien notaire, le 24 juillet 1854, enregistré en le livre des transferts 65, folio 291.

Conditions—Comptant. l'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de ville et d'Etat pour 1908, et devant payer pour l'acte de vente pardevant A. M. Buchmann, notaire.

W. R. METZLER, Encanteur.

Adolfo Dugué, administrateur public.

E. T. Florance, avocat.

5 jan—5 12 19 26—fév 2 6

W. H. Fitzpatrick.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Premier District,

COTTAGE DOUBLE,

2131-2133 Avenue Tulane et Terrain Vacant Contigu.

COTTAGE SIMPLE,

No 2112 AVENUE TULANE

—ET—

Le Lot Vacant Contigu.

Succession conjointe de Mary Driscoll, Ellen Driscoll et Daniel Driscoll.

No 84,130—Cour Civile de District Div. D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 11 février 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, à moi adressé et signé le 16 décembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Tulane (autrefois rue Commune), les rues Johnson, Gravier et Galvez, et désigné par la lettre A sur un devis annexé à un acte de vente par Mathias Bogens à Samuel Smith & Co., passé pardevant James Graham, ancien notaire en cette ville, le 7 fév. 1859, ledit lot mesurant 26 pieds 5 pouces 4 1|4 lignes de face à l'avenue Tulane commençant à une distance de 79 pieds 5 pouces 4 3|4 lignes de l'encoignure de l'avenue Tulane et de la rue Johnson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage simple en bois connu comme No 2112 avenue Tulane, contenant cinq chambres et cuisine et galerie de côté.

2° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Tulane (autrefois rue Commune) les rues Gravier, Galvez et Johnson, désigné comme le lot No 1, sur un plan dressé par C. A. Hedin, arpenteur, le 15 avril 1850 et déposé en l'étude de M. Gernon, notaire, ledit lot mesurant 26 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à l'avenue Tulane, la même largeur dans le fond, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et égales. Consistant d'un lot vacant avec hangar dans le fond.

3° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Tulane, autrefois la rue Commune, les rues Galvez, Johnson et Palmyre, désignés comme lots Nos 22 et 23 sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, daté le 1er mai 1840 et déposé dans les archives de D. L. McCay, ancien notaire, d'après lequel lesdits lots mesurent comme suit, à savoir:

Le lot No 22 formant l'encoignure de l'avenue Tulane et de la rue Galvez et mesurant 26 pieds et 3 lignes de face à l'avenue Tulane par 102 pieds 5 pouces 2 lignes de profondeur et façade à la rue Galvez, entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistant d'un cottage double en bois, connu comme Nos 2131-33 avenue Tulane, coin de la rue Galvez contenant de chaque côté 3 chambres, cuisine et hangar. Le lot No 23 est contigu au lot No 22 et mesurant 26 pieds 4 lignes de face à l'avenue Tulane par 102 pieds, (cent deux) 8 huit pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, consistant d'un terrain vacant.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur devant faire 10 pour cent de dépôt avec l'encanteur au moment de la vente et assumer toutes les taxes pour l'année 1908 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication.

Les actes de vente devant être aux frais des acquéreurs et passés pardevant Ernest T. Florance, notaire, au Bureau dudit notaire, No 320 rue St Charles.

9 jan—9 12 19 26—fév 2 9 11

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme M. A. Pike.

No 74,978—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau 824 rue Commune, JEUDI, le 6 février 1908, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne, il sera vendu, conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, à moi adressé et signé le 20 décembre 1907 dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine étendue de terre dans la paroisse Est Baton Rouge, Louisiane, sur la rivière Amite, environ 17 milles de la ville de Baton Rouge, étant la partie Est de la section 44, T. 5 S. R. 2 E. District de Terre Greensburg, ladite étendue contenant deux cent cinquante acres.

La terre ci-dessus est sujette à un bail en faveur de Louis B. Trischard.

L'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John Wagner, notaire.

John J. Darrieux, avocat.

5 jan—5 12 19 26—fév 2 6

Solomon L. Weil.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de Bijouterie, Meubles et Effets.

Sur les lieux No 1239 rue N. Dorgenois, coin de la rue Quartier.

No 84,734, Cour Civile de District de cette paroisse, Div. E.

PAR SOL L. WEIL, Encanteur, il sera vendu MERCREDI, 5 février 1908, à 11 heures a. m., sur les lieux ci-dessus, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 24 janvier 1908 par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District de cette paroisse, Div. E, in re succession de Isaac Schwerin, No 84,734 du dossier de cela.

Un lot de Bijouterie, Meubles et autres effets.

Conditions—Comptant.

28 jan—28—fév 2 5

J. L. Onorato

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, du dossier No 84,106, dans l'affaire intitulée Mme Katherine Krappenbacher vs Ignatz Krappenbacher et al, ledit ordre daté et signé le 20 janvier 1908, et adressé à JOSEPH L. ONORATO, encanteur, j'offrirai de vendre à l'enchère publique, à 11 heures A. M., JEUDI, le 6 février 1908, sur les lieux, No 1200 avenue Jourdan, les propriétés mobilières suivantes:

Quatre Cent Vingt Serres Chaudes avec Couvertures Vitrées, Deux Charrues, Une Mule, Un Wagon à Quatre Roues, Deux Charrettes à Bascule, Deux Jeux de Harnais, Harnais Divers, d'après l'inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux en monnaie courante des E.-U.

J. L. ONORATO,

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, Bureau, 318 rue Baronne.

28 janv—28—fév 2 6

Stroudback & Stern

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE.

Pouvant être facilement transformé en un cottage double.

No 2018-2020 rue St Philippe, entre les rues Prieur et Johnson.

Philip Toca vs Octavie Toca et als.

No 79,436—Cour Civile de District — Division —

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 20 février 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 13 janvier 1908, signé en cour ouverte par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Philippe, Dumaine, Prieur et Johnson, désigné par le No 39 sur un plan de L. Bringier, daté le 26 juillet 1836 et déposé parmi les registres de L. Peyraud, ancien notaire, et mesurant en mesure française 30 pieds de face à la rue St Philippe sur cent pieds de profondeur, acquis par le défunt Octave Toca de M. V. Déjan et par acte passé le 29 octobre 1891 pardevant K. Grima, notaire, enregistré au Bureau des Transferts, livre 140, folio 339.

Les améliorations comprenant un cottage simple en bois couvert en ardoises, pouvant être facilement transformé en un cottage double, connu comme No 2018-2020 rue St Philippe, et contenant 8 chambres en tout; dans la cour est une citerne, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un et deux ans de crédit, représentée par billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, et l'acquéreur devant payer les taxes dues et exigibles en 1908 au-dessus et en plus du prix de la vente.

L'acte de vente pardevant George Montgomery, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 jan—19 26—fév 2 9 20

Kennedy & Airey

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Terrains de Valeur du Troisième District.

Succession de Mme Henry Flach.

No 83,219—Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans.

PAR KENNEDY & AIREY—R. J. Kennedy, Encanteur—Bureau No 840 rue Union—MERCREDI, le 26 février 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, daté le 23 décembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lapeyrouse, Dorgenois, Onzaga et l'allée Rousselin, désigné par le No 33 sur un arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 14 octobre 1902, et d'après cela, commençant 90 pieds de la rue Dorgenois, ou l'allée Rousselin, et mesurant 30 pieds de face à la rue Lapeyrouse par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 125 pieds 11 pouces et 4 lignes.

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, Dorgenois et Rousselin, désigné comme lot No 32 de l'ilet No 1358 et mesurant 30 pieds de face à la rue Lapeyrouse par une profondeur de 125 pieds 11 pouces et 4 lignes, le tout d'après un plan de L. Sargi, voyer, daté le 22me jour d'août 1836 déposé en l'étude de Seghers, ancien notaire, comme plan No 21

Conditions—1|2 ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an, la portion du crédit devant être démontrée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé portant 8 0|0 par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, le même devant être garanti par lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue; ledit acte d'achat devant contenir le pact de non aliénando et toutes les clauses de sécurité; les taxes pour l'année 1907 devant être assumées par l'acquéreur; 10 0|0 du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication; l'acte de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire aux frais de l'acquéreur.

26 jan—26 29—fév 2 9 16 23 26

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Hélène Perrilliat, femme de Amédée Barbarossa.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82,524—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—E. T. Florance, avocat.

29 jan—29—fév 2 7

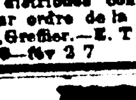

QUI EST ST-PAUL, L'ENCANTEUR?

Demandez-le à l'Abeille.

19mai—1an

Succession de M. S. Duffee, veuve de L. Braguer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 84,379 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Dr Eugene Joseph Mioton, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Chas F. Claiborne, avocat.

28 jan—28 30—fév 4

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John Edward Bailey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 82,686—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—E. T. Florance, avocat.

29 jan—29—f v 2 7

CHARTER

UNITED STATES OF AMERICA, STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS.

BE IT KNOWN, That on this Thirteenth day of the month of February in the year of Our Lord One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and twenty-ninth, before me, ERNEST TOURO FLORANCE, a notary public in and for the Parish of Orleans State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared the persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisiana relative to the organization of corporations and especially of Act No 36 of the Session of the General Assembly of said State for 1888, they have formed and organized, and do by these presents form themselves, their successors and assigns, into and constitute a corporation for the objects and purposes and under the stipulations and agreements hereinafter set forth, which they hereby adopt as their charter, to-wit:

ARTICLE I.

The name and title of the corporation hereby formed is declared to be the H. W. SLOAN COMPANY, LIMITED, under which name it shall have and enjoy corporate succession for the period of ninety-nine years, and shall have and exercise for the purposes of the business to be carried on by it, all the powers conferred by law upon corporations.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans, Louisiana. All citation or other legal process shall be served on the President of the Company, or in his absence, on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organized and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be the conducting of the business of purchasing and selling, or either, on orders, and the exporting of cotton and other commodities to loan or advance money on cotton and other commodities; to act as agent or attorney in fact for any individual, firm or corporation for the purpose of purchasing or selling or exporting cotton and other commodities; to buy, sell, receive, and dispose of by assignment, transfer, donation, or own all kind of property corporeal or incorporeal, choses in action, notes, bills of exchange, or otherwise; to borrow money, and to pledge, mortgage, or hypothecate any property belonging to it: to sue and be sued in its own name, or its own account, or for the benefit of others.

ARTICLE IV.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at ten thousand dollars ($10,000.00) divided into one hundred shares (100) of the par value of one hundred dollars ($100.00) each, which said shares shall be paid for in cash or its equivalent in real estate, merchandise or property at the time that the same is issued. All transfers of stock shall be made on the books of said Company on the surrender of the outstanding certificates, pursuant to such rules as shall be prescribed by the directors. This Company shall have the right to commence business when the total capital stock of the said corporation, ten thousand dollars ($10,000.00) shall have been paid in.

ARTICLE V.

All the corporate powers and authority of this corporation shall be vested in a President, a Secretary and Treasurer, and one Director, who shall constitute a Board of Directors, and shall be elected at an annual meeting of the stockholders to be held on the second Monday in January of each year.

ARTICLE VI.

All elections shall be by ballot, and held at the office of said corporation, under the superintendence of two commissioners to be appointed for that purpose by the Board of Directors. Each share of Stock shall be entitled to one vote, to be cast by its owner, either in person or by proxy, and a majority of the votes cast shall elect. This corporation shall not be dissolved by failure to hold an annual meeting and to elect directors thereat, but in case of such failure the said annual meeting shall be held as soon thereafter as possible. Until the said first annual meeting the Board of Directors of this Company shall be composed of the following persons, to-wit: H. W. Sloan, A. Franklin Pugh and N. P. Sloan, with the said H. W. Sloan as President, the said A. Franklin Pugh as Secretary and Treasurer.

All the directors above named and all thereafter elected shall continue in office until their successors shall have been duly elected and qualified.

ARTICLE VII

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of this corporation in any further sum than the unpaid balance due to the corporation on the shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing a stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE VIII

At the termination of this charter by limitation or otherwise, the business and affairs of this corporation shall be liquidated by two commissioners to be appointed from among the stockholders at a meeting convened after ten days' prior notice in writing shall have been given by the Secretary and Treasurer to each stockholder or his fully authorized agent; said notice to be delivered in person or sent by mail. Said commissioners shall be elected, and their duties defined, and their compensation fixed by a majority of the shares of stock of the corporation or Company. Said Commissioners shall remain in office until the affairs of said corporation shall have been fully liquidated; and in case of the death of any one or more of said commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

This act of incorporation may be changed, modified or altered or the corporation may be dissolved, by a vote of three fourths of the capital stock represented at a general meeting of the stockholders convened for such purpose after ten days' notice shall have been given in the manner as set forth in the first paragraph of this article.

Thus done and passed at my office at New Orleans, Louisiana, aforesaid, the day, month and year first above written, in the presence of Hiddlesten Kenner and D. Wright Wilcox, competent witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the parties and me, said notary, after due reading of these presents.

Signed H. W. SLOAN.
Signed A. FRANKLIN PUGH
Signed N. P. SLOAN,
p.p. H. W. Sloan.

Witnesses
H. KENNER,
D. W. WILCOX.
Signed ERNEST T. FLORANCE,
Not. Pub.

Recorded in Mortgage Office, Parish of Orleans, in Book 843, February 14th, 1906.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de l'intérêt etc. dans une succession.

J. Carlton vs George B. Rice.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 81,973—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 mars 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur George B. Rice à et dans la succession de son défunt père George Rice, No 36,599 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Ladite succession se composant d'argents, d'actions, bons et billets, etc., ou les produits de ceux-ci dans les mains de Mme Marie Elizabeth Keller, veuve de George Rice, exécutrice testamentaire de ladite succession, et de la propriété immobilière ci-dessous décrite dans l'inventaire de ladite succession, savoir:

Premièrement—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Calliope (autrefois Duplantier), Gaiennié (autrefois Barthelemew ou Clio) et Annonciation, ledit lot formant l'encoignure des rues Constance et Calliope et mesurant vingt trois pieds, trois pouces de face à la rue Constance sur cent pieds de profondeur et façade à la rue Calliope, mesure anglaise, d'après un plan dressé par F. N. Tourné, déposé en l'étude de O. Rareshide.

Deuxièmement—Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus premièrement décrite, désignées par les Nos vingt trois, vingt quatre et vingt cinq, et mesurant chacun vingt trois pieds, trois pouces de face à la rue Constance par une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Troisièmement—Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes district et carré d'ilet que la propriété premièrement décrite, désignés par les Nos vingt sept, vingt huit et vingt neuf sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, en date du 11 novembre 1838, déposé comme plan No 17 dans le livre des plans de J. B. Marks, ancien notaire de cette ville. Le terrain No vingt sept mesure, mesure américaine, vingt quatre pieds, neuf pouces, cinq lignes de façade rue Calliope, sur cent seize pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et les terrains Nos vingt huit et vingt neuf mesurent chacun vingt quatre pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Calliope sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces, cinq lignes.

Quatrièmement—Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et ilet que la propriété premièrement décrite, désigné comme terrain No Trente trois sur un plan déposé dans l'étude de O. de Armas, ancien notaire de cette ville comme plan No Six et mesurant vingt quatre pieds neuf pouces, cinq lignes de face à la rue Calliope sur cent vingt deux pieds et trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Cinquièmement—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Magasin, Constance et Gaiennié, ledit lot mesurant en mesure américaine, vingt neuf pieds huit pouces, trois lignes de face à la rue Calliope sur cent vingt sept pieds dix pouces cinq lignes de profondeur et vingt neuf pieds neuf pouces et six lignes sur la ligne du fond.

Sixièmement—Trois certains lots ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet compris par les rues Magasin, Erato, Gaiennié et Constance et décrits comme suit, à savoir: 1° Un certain lot de terre désigné par le numéro trois, sur un plan fait par A. Castaing, architecte daté le 9me jour de juin 1859 déposé en l'étude de E. Barnett, ancien notaire en cette ville, et mesurant en mesure anglaise trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Magasin, par cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles; 2° Deux certaines portions de terre, désignées par les lettres A et B sur un plan fait par S. G. de l'Isle, voyer, le 17me jour de décembre 1891, enregistré dans le Bureau du shérif civil de cette paroisse, la portion de terre désignée par la lettre A à une distance de cent trente pieds de la rue Erato, ayant sur la ligne du fond du lot No Neuf et sur une ligne parallèle à la rue Erato trente pieds sur une profondeur vers la rue Gaiennié de quarante cinq pieds dix pouces et une ligne, entre lignes égales et parallèles. Et la portion de terre désignée par la lettre B étant à une distance de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de la rue Magasin (ceci étant la profondeur du lot No Dix) et commençant au bout du fond, et le plus près de la rue Gaiennié du lot No Dix et mesurant vers la rue Erato sur une ligne parallèle avec la rue Magasin quarante sept pieds onze pouces quatre lignes sur une profondeur vers la rue Constance de cinquante neuf pieds neuf pouces; lesquelles dites portions A et B sont contigues et joignent avec ledit lot No trois ci-dessus décrit et maintenant formant partie audit local connu par le No municipal 318 rue Magasin.

Septièmement—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Robin, Terpsichore (autrefois Basels) et Magasin, désigné comme lot No 1 sur un plan dressé par C. A. Hedin, ancien voyer, le 24 février 1849, déposé comme plan No cinquante deux en l'étude de J. B. Beard, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant trente pieds neuf pouces un et quatre cinquièmes de ligne de face à la rue Constance par cent seize pieds neuf pouces six lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, et est borné sur le côté le plus près de la rue Robin par une allée de six pieds de largeur en commun avec le même et d'autres terrains.

Huitièmement—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Marie, Rousseau, St Thomas (autrefois Fulton) et St André, désigné par le No trois sur un plan dressé par Kennell et Weiner le 25 mai 1848 et déposé dans le Bureau de l'enregistreur de la Paroisse de Jefferson, ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente et un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Ste Marie sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq et demi lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et est une subdivision d'un certain lot de terre désigné par le No Quatre sur un plan dressé par Jos Pilié, le 1 février 1823 et déposé en l'étude de Wm Christy, ancien notaire en cette ville.

Neuvièmement—Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme lot No quinze de l'ilet No quarante cinq borné par les rues Marengo, Coliseo, Milan et Perrier, d'après un plan annexé à un acte de vente de Helen A. Kenbour, passé pardevant Theodore Guyol, notaire en cette ville le 11me jour de mars 1868; lesdits lots mesurant d'après ledit plan vingt huit pieds sept pouces de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Wm Andrew Collins, avocat pour le demandeur.

31 jan—31—fév 1 7 14 21 28—mars 5

Charbon Pittsburg
Charbon Alabama,
Charbon Anthracite,
Coke de Gaz et de Fonderie

W. G. COYLE & CO.,

337 rue Carondelet, coin Union

PHONES 311, 82, 16.

Cour Succursale—No 4716 rue Magasin coin Valence.

13 oct—

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Rudolph Rousseau.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 82,685—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué, adm.inistrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier, Ernest T. Florance, avocat.

29 jan—29—fév 2 7

Succession de Jean François Petit et Alexander Mathilde Trepanier, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 82,688—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat.

29 jan—29—fév 2 7

Succession de Sylvia Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 84,922—Division B—Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Sylvia Johnson, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — E. T. Florance, avocat.

29 jan—29—fév 2 7

Succession de Amilcar Le Blanc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,876—Division E—Attendu que Mme Anna Le Blanc a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Amilcar Le Blanc, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Woodville & Woodville, avocats.

24 jan—24 28—fév 2

Succession de Fernand Rancé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 84,885 — Division B— Attendu que Mme Anne Lacoste, veuve de Pierre X. Lacoste, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Fernand Rance, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier,—Henry C. Hollander, B. B. Howard, Jewel A. Sperling, avocats.

24 jan—24 28—fév 2

Succession de Simon Donohoe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,435—Division E.— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par John Stenson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Walter L. Gleason, avocat.

24 jan—24 28—fév 2

Succession de Annie Pendergrast.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 84,908—Division C—Attendu que Sarah Flanagan, femme de William Rodriguez, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Annie Pendergrast, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — A. D. Danziger, avocat.

25 jan—25 29—fév 3

Succession de David H. Bradley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 84,930—Division D—Attendu que Lauren J. Bradley a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu David H. Bradley, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. —Johnston Armstrong, avocat.

30 janv—30—fév 3 8

Succession de Reuben Wheeler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82,746—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par John W. Wheeler, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier. — Bertrand I. Cahn, avocat.

30 jan—30—fév 3 6

Succession de James T. Hayden.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,985—Division E—Attendu que Mme Ella O. Hayden a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James T. Hayden, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Hall & Monroe, avocats.

1 fév—1 5 10

Succession de Annie Foster.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,243—Division B—Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Annie Foster, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. T. Florance, avocat.

1 fév—1 5 10

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Havre, Paris (France)

Partant tous les jeudis, à 10 h. A. M. Du quai No 42, Rivière du Nord, pied de la rue Morton.

*LA SAVOIE, 6 février.
*LA LORRAINE, 13 février.
LA BRETAGNE, 20 février.
*LA TOURAINE, 27 février.
*LA SAVOIE, 5 mars.
*LA PROVENCE, 12 mars.

*Vapeurs à double hélices.

NOUVELLE-ORLEANS-HAVRE

LIGNE DIRECTE.

S. S. VIRGINIE, 25 février 1908.

(Prend des passagers d'entrepont.)

Passage de Première Classe - - $80.00
Passage d'Entrepont - - - - - $37.00

FRANK J. ORFILA, Agent général du Sud, No 802 rue Gravier, bâtisse Hennen.

1er mars—1an

CHEMINS DE FER

—DEUX NAVIRES—
A LA HAVANE

PAR VOIE DE LA

SOUTHERN PACIFIC STEAMSHIP LINE

PENDANT LA SAISON D'HIVER

Proteus et Chalmette

Partiront Alternativement de la NLLE-ORLEANS et la HAVANE Tous les Cinq Jours.

D'amples informations seront volontiers données sur demande

Bureau de Billets de Ville 227 Rue St-Charles.

PHONE MAIN 4027.

1er sept—

PRIX d'Excursion POUR LES FETES.

Tickets bons pour le départ du 20 au 25 décembre, aussi le 31 décembre et le 1er janvier et pour le retour jusqu'au 6 janvier 1908.

PRIX Un voyage simple et tiers plus 25 cents pour l'aller et le retour.

A tous les points au Sud de la rivière Ohio et du fleuve Mississipi, comprenant

Memphis.................. $16 05
Louisville................. $25 60
Cincinnati................ $25 35
Cairo....................... $21 20

Pour plus amples détails voir l'agent des

TICKETS EN VILLE.

141 Rue St-Charles.

NOTRE SERVICE A L'EST N'A PAS D'EGAL

Deux Trains Rapides d'un Bout à l'Autre Chaque Jour

Faisant le Voyage le PLUS PROMPT Une Bonne Ligne à

CINCINNATI
LOUISVILLE
CHICAGO

Avec Dortoirs et Chars Ordinaires. Tous les Repas dans le Char Réfectoire

Bureau des Billets, 201 rue St-Charles.

PHONE 4093 M.

15mars—

"OZONE ROUTE"

EXCURSIONS $1.00 ALLER ET RETOUR

DIMANCHES ET MERCREDIS

—De la Nouvelle Orléans, Lne. à

Covington,	Gravelpit,
Claiborne,	Maud,
Abita Springs,	Amos,
Mandeville Jct.,	Mandeville,
St. Tammany,	Burford,
Florenville Jct.,	Leslie,
Bogalusa,	Bush,
Lee's Creek,	Talisheek,
Rio,	Wortham.

Le train quitte la Press Station à 7:20 a. m. Arrive à la Nouvelle Orléans à 6:35 p. m.

Les plus beaux cars vestibules en usage sur tous les trains y compris des cars cafés-salons.

Aucun passager transporté entre la Nouvelle Orléans et Slidell et les points intermédiaires.

Pour plus amples informations, s'adresser à G. B. AUBURTIN, A. G. P. A.

705 rue Gravier, sous l'hôtel St Charles. (Phone Main 488.)

27 sept—27

Q. & C. ROUTE

New Orleans and Northeastern Railroad.

LES EXCURSIONS DU MERCREDI A LUMBERTON, Miss., AUX POINTS INTERMEDIAIRES seront reprises LE 10 AVRIL,

Avec le même horaire que L'EXCURSION DU DIMANCHE

Quittant la Nouvelle-Orléans 7:40 heures a. m.

Bureau où se vendent les billets.

2H rue St-Charles.

Dépôt au coin des rues Press et La

La Compagnie de Chemin de Fer

Yazoo & Mississippi Valley.

Départs Quotidiens	En lettre observé 2 AVRIL 1905	Arrivées Quotidiennes
No 8	Express de Memphis	No 12
8:15	Trains réguliers de Memphis, Tenn., faisant des stations locales.	8:15
m		a. m.
32	Express de jour locale	No 20
:00	Pour Vicksburg, Natchez et les points intermédiaires	3:50
a. m.		p. m.
No 34		No
	Bayou Sara Accom'n	9:45
p. m.		a. m.
No 36		No 31
:00	Excursion Dimanche	9:40
m.		p. m.

BUREAU DES TICKETS ST-CHARLES ET COMMUNE.

JOHN A. SCOTT, Assistant Gén. Agt. Pass.
A. J. McDOUGALL, D. P. A.
Nouvelle Orléans.